

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00988
Numéro SIREN : 785 506 338
Nom ou dénomination : SATYS INTERIORS AERO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2019 sous le numéro de dépôt 6719

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

05.02.2019

6719

Satys Interiors Aero France
(Anciennement A.I.P. - Aircraft Interior Products)
Exercice clos le 30 septembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Satys Interiors Aero France (Anciennement A.I.P. - Aircraft Interior Products)

Exercice clos le 30 septembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Satys Interiors Aero France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Satys Interiors Aero France relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note 4) des annexes, chaque fois que nécessaire des provisions pour achèvement et perte à terminaison sont calculées selon la méthode de calcul de l'avancement sur les coûts.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des résultats à terminaison sur la base des contrats, à vérifier les calculs effectués par votre société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilit  s du commissaire aux comptes relatives    l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'  tablir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'exercice professionnel permet de syst  matiquement d  tecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou r  sulter d'erreurs et sont consid  r  es comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre    ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumul  , influencer les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme pr  cis   par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas    garantir la viabilit   ou la qualit   de la gestion de votre soci  t  .

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et   value les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou r  sultent d'erreurs, d  finit et met en   uvre des proc  dures d'audit face    ces risques, et recueille des   l  ments qu'il estime suffisants et appropri  s pour fonder son opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne ;
- il prend connaissance du contr  le interne pertinent pour l'audit afin de d  finir des proc  dures d'audit appropri  es en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne ;
- il appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il appr  cie le caract  re appropri   de l'application par la direction de la convention comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments collect  s, l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou    des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacit   de la soci  t      poursuivre son exploitation. Cette appr  ciation s'appuie sur les   l  ments collect  s jusqu'   la date de son rapport,   tant toutefois rappel   que des circonstances ou   v  nements ult  rieurs pourraient mettre en cause la continuit   d'exploitation. S'il conclut    l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec r  serve ou un refus de certifier ; et

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 29 mars 2019

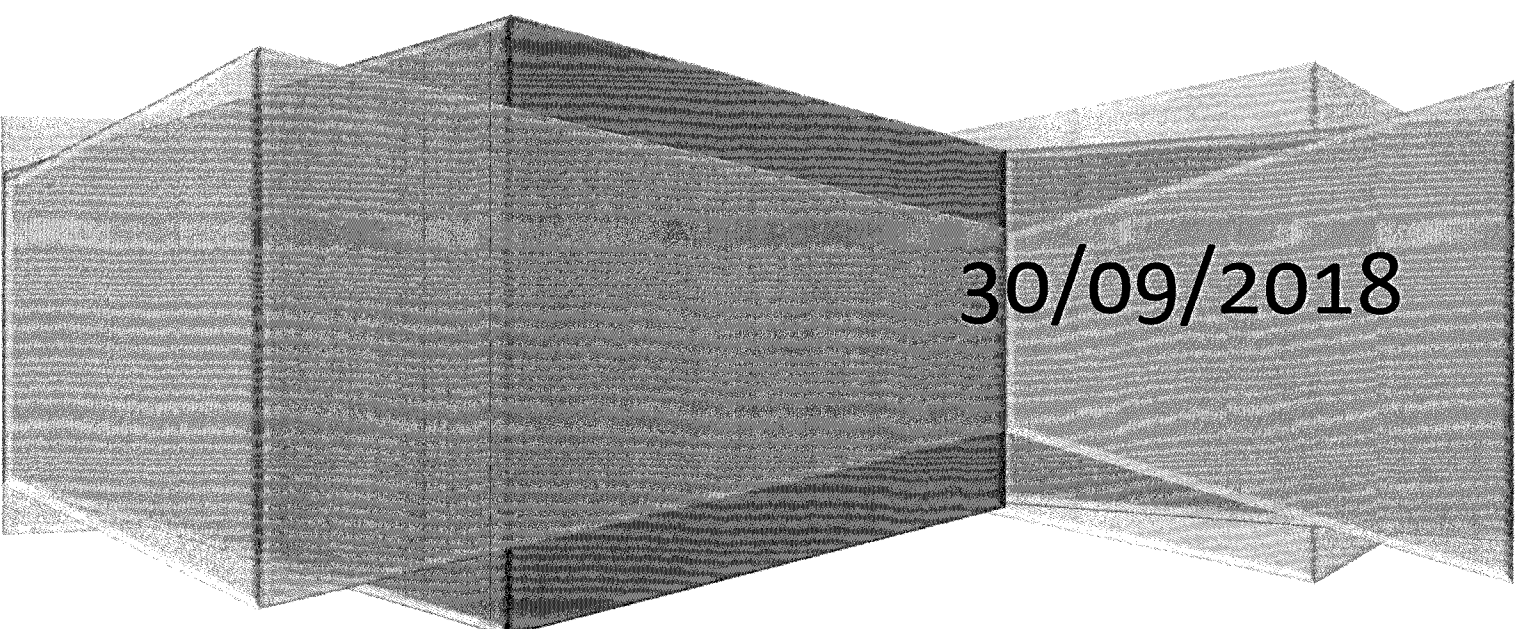
Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Sabran', is written vertically over the text 'Le Commissaire aux Comptes'.

Nicolas Sabran

SATYS INTERIORS AERO FRANCE
3 RUE DU NOYER – ZAC DU MOULIN
BP 11 413
95 700 ROISSY EN FRANCE

ETATS COMPTABLES ET FISCAUX



30/09/2018

Table des matières

BILAN	3
BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	5
COMPTE DE RESULTAT	6
COMPTE DE RESULTAT (Première Partie)	7
COMPTE DE RESULTAT (Deuxième Partie)	8
ANNEXE	9
REGLES ET METHODES COMPTABLES	11
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	14
IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS.....	15
AMORTISSEMENTS (Suite – dérogatoire).....	16
DETAIL DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	17
ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES.....	18
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D’AVANCE	19
CHARGES A PAYER.....	20
PRODUITS A RECEVOIR.....	21
ENGAGEMENTS FINANCIERS	22
VENTILATION DE L’IMPOTS SUR LES BENEFICES	23
ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DETTE FUTURE D’IMPOTS	24
ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN	25
DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES.....	26
EFFECTIF MOYEN	27
IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES.....	28
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	29

BILAN

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2018	Net (N-1) 30/09/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concession, brevets et droits similaires	93 516	93 516	0	2 822
Fonds commercial	40 000	0	40 000	40 000
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles:	133 516	93 516	40 000	42 822
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	830 407	573 518	256 889	320 160
Installations techniques, matériel et outillage industriel	913 942	746 231	167 712	208 376
Autres immobilisations corporelles	582 569	519 557	63 012	96 154
Immobilisations en cours	5 687	0	5 687	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles:	2 332 606	1 839 306	493 300	624 689
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	287 506	0	287 506	287 505
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	27 954	0	27 954	27 954
TOTAL immobilisations financières:	315 460	0	315 460	315 459
ACTIF IMMOBILISÉ	2 781 582	1 932 822	848 760	982 970
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	2 033 273	584 107	1 449 166	1 770 984
Stocks d'en-cours de production de biens	310 604		310 604	349 010
Stocks d'en-cours production de services	0	0	0	0
Stock produits intermédiaires et finis	4 800	0	4 800	4 800
Stock de marchandises	0	0	0	0
TOTAL stocks et en-cours:	2 348 677	584 107	1 764 570	2 124 794
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	712 338	0	712 338	210 268
Créance clients et comptes rattachés	2 598 225	18 039	2 580 186	2 094 988
Autres créances	1 059 152	0	1 059 152	1 050 397
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances:	4 369 714	18 039	4 351 675	3 355 653
DISPONIBILITÉ ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement			0	0
Disponibilités	301 085	0	301 085	173 769
Charges constatées d'avance	67 703	0	67 703	16 912
TOTAL disponibilités et divers:	368 788	0	368 788	190 681
ACTIF CIRCULANT	7 087 179	602 146	6 485 033	5 671 127
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	13 594	0	13 594	13817
TOTAL GÉNÉRAL	9 868 761	2 534 968	7 347 387	6 667 914

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	NET (N) 30/09/2018	NET (N-1) 30/09/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	2 191 079	2 191 079
Primes d'émissions, de fusion, d'apport, ...	3 262 400	3 262 400
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	0	0
Réserve légale	585	585
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	-2 814 725	-2 597 315
Résultat de l'exercice	-674 730	-217 410
TOTAL situation nette:	1 964 609	2 639 339
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	11 033	12 331
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	93 904	97 169
CAPITAUX PROPRES	2 069 547	2 748 840
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	9 382	156 929
Provisions pour charges	377 460	420 780
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	386 842	577 709
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	424 952	380 341
Emprunts et dettes financières divers	1 442 970	732 728
TOTAL dettes financières:	1 867 923	1 113 069
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	429 628	8 987
DETTES DIVERSES	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 092 846	1 246 195
Dettes fiscales et sociales	478 815	603 822
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 029	7 509
Autres dettes	700	28 304
TOTAL dettes diverses:	3 010 018	1 894 817
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	2 890	305 993
DETTES	4 880 830	3 313 879
Ecarts de conversion passif	10 168	27 488
TOTAL GÉNÉRAL	7 347 387	6 567 916

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (Première Partie)

RUBRIQUES	France	EXPORT	NET (N) 30/09/2018	Net (N-1) 30/09/2017
Ventes de marchandises	971 894	169 317	1 141 212	1 934 866
Production vendue de biens	1 106 306	1 294	1 107 600	-633 515
Production vendue de services	6 224 584	219 413	6 443 997	7 452 483
Chiffres d'affaires nets	8 302 784	390 024	8 692 808	8 753 834
Production stockée			-38 406	16 833
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			250 131	108 290
Autres produits			43	7
PRODUITS D'EXPLOITATION			8 904 576	8 878 964
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			0	0
Variation de stock de marchandises			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnement			2 414 184	2 722 871
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			-60 245	-153 134
Autres achats et charges externes			3 627 554	3 055 417
TOTAL charges externes :			5 981 493	5 625 154
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			123 555	124 363
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 209 838	2 174 767
Charges sociales			774 805	881 816
TOTAL charges de personnel :			2 984 643	3 056 583
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			175 474	188 786
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotation aux provisions sur actif circulant			384 487	24 485
Dotations aux provisions pour risques et charges			0	18 871
TOTAL dotations d'exploitation :			559 961	232 142
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			44	230
CHARGES D'EXPLOITATION			9 649 596	9 038 472
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-745 120	-159 507

COMPTE DE RESULTAT (Deuxième Partie)

RUBRIQUES	NET (N) 30/09/2018	NET (N-1) 30/09/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-745 120	-159 507
Bénéfice attribué ou perte transférée	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré	0	0
PRODUIT FINANCIERS	0	0
Produits financiers de participation	0	0
Produit des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 838	39 991
Différences positives de change	2 924	2 236
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	11 762	42 227
CHARGES FINANCIÈRES	0	0
Dotations financières aux amortissements et provisions	9 382	7 586
Intérêts et charges assimilées	15 319	28 539
Différences négatives de change	-8 820	14 196
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	15 881	50 321
RÉSULTAT FINANCIER	-4 120	(8 094)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-749 240	-167 601
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	42 387	78 616
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 298	1 298
Reprises sur provisions et transferts de charges	78 076	62 000
	121 760	141 914
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	67 647	43 640
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	10 279
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	12 811	51 262
	80 458	105 181
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	41 302	36 732
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôts sur les bénéfices	-33 207	86 542
TOTAL DES PRODUITS	9 038 098	9 063 105
TOTAL DES CHARGES	9 712 829	9 280 516

ANNEXE

Désignation de l'entreprise : SATYS INTERIORS AERO France

Forme : Société par Actions Simplifiées

Siège social : 3 Rue du Noyer
ZAC du Moulin – BP 11 413
95700 ROISSY EN FRANCE

Siret : 785 506 338 00025

Annexe du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 7 347 387 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant une perte de 674730.40€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les comptes ont été arrêtés par le Président en date du 11 décembre 2018.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des normes comptables N°2016-07 du 04 Novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément à la réglementation française en vigueur.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode dite des coûts historiques.

1. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencement et aménagements des constructions	10	ans
Installations techniques	5	ans
Matériel et outillages industriels	3 à 5	ans
Installations générales	10	ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5	ans

Aucune dépréciation n'a été constatée sur le fonds de commerce acquis le 01/10/2010 pour 40 000€.

2. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « coût moyen unitaire pondéré » (CMUP). La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Au 30/09/2018, la valeur brute des stocks est de 2 033 273.07 €. Une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 584 107 €

4. Provisions pour Risques et Charges

Les provisions constatées tiennent compte des risques et des pertes qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur même s'ils sont connus entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes annuels.

Nature de provisions, méthode de calcul et montant par catégorie :

-Provisions pour garantie :	0	€
-Provision pour perte de change :	9 382.28	€
-Provisions pour indemnité départ retraite :	377 460	€
-Provision pour litige :	0	€
-Provision pour perte à terminaison :	0	€

Les provisions pour achèvement et perte à terminaison sont calculées selon la méthode de calcul de l'avancement sur les coûts.

La provision pour indemnités départ à la retraite est calculée en tenant compte :

Age de départ à la retraite : 65 ans

Taux de charges sociales : 51%

Taux d'actualisation : 1.5%

La reprise de l'exercice pour la provision engagement retraite s'élève à 42 068€.

L'engagement IDR a été revu par un actuaire. L'impact du taux d'actualisation a été comptabilisé en reprise financière pour un montant de 42 068 €. Le montant de la dotation a été comptabilisé en exploitation est de 1 252 €.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devise à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

7. Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel de Satys interiors aero France au 30/09/2018 présente un bénéfice de 41 302.43€. Ce bénéfice s'analyse de la manière suivante :

Amortissements dérogatoires :	12 810.91	€
Produits sur exercices antérieurs :	40 595	€
Charges antérieurs :	67 592.10	€
Produits récurrents :	79867.42	€
Charges récurrentes :		€
VNC Immobilisations corporelles :		€
Charges – Rappel Impôts :	55	€
Quote part subvention :	1 298	€

8. Informations complémentaires

La société Satys interiors aero est membre d'un groupe intégré fiscalement depuis le 01/10/2014.

Le résultat fiscal étant négatif, aucune charge d'impôt n'est comptabilisée.

Un solde de la contribution est dû par la société tête de groupe pour un montant de 432 327.49€.

Opérations en devises

Les dettes, créances, en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques de change.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1- Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	2 191 079	1
2- Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3- Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4- Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 191 079	1

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial	40 000	0	0	40 000
Autres immobilisations incorporelles	93 516	0	0	93 516
Terrains	0	0	0	0
Constructions	823 140	7 267	0	830 407
Inst. techniques et outillage industriel	886 232	27 710	0	913 942
Inst. générales, agencements et divers	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	606 858	6 285	24 887	588 256
Immobilisations financières	315 459	1	0	315 460

TOTAL GÉNÉRAL	2765205	41263	24887	2781582
----------------------	----------------	--------------	--------------	----------------

AMORTISSEMENT	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	90 694	2 822	0	93 516
Terrains	0	0	0	0
Constructions	502 980	70 537	0	573 518
Inst. techniques et outillage industriel	677 856	68 375	0	746 231
Inst. générales, agencements et divers	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	510 705	33 739	24 887	519 557

TOTAL GÉNÉRAL	1782235	175474	24887	1932822
----------------------	----------------	---------------	--------------	----------------

AMORTISSEMENTS (Suite - dérogatoire)

VENTILATIONS DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS		
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort. fiscal exceptionnel
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Construction sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérable et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
TOTAL III			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 1+2+3)			

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	REPRISES		
	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort. fiscal exceptionnel
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'étab. Et de développement TOTAL I			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		2 822	
TOTAL immobilisations incorporelles :		2 822	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techn. et outillage industriel			
Inst. Générale, agencements et divers		787	
Matériel de transport			
Mat. De bureau, informatique et mobil.		-344	
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :		443	
TOTAL III		443	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		3 265	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 4+5+6)		3 265	

TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	3 265
---------------------------	-------

DETAIL DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	97 169	12 811	16 076	93 904
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	97 169	12 811	16 076	93 904
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	577 709	9 382	200 249	386 842
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. Pour dépréc./stocks et en cours	202 045	382 062	0	584 107
Prov. Pour dépréciation sur clients et comptes rattachés	15 614	2 425	0	18 039
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	217 659	384 487	0	602 146
TOTAL GÉNÉRAL	892 537	406 680	216 325	1 082 893

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au +	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	27 954	0	27 954
TOTAL de l'actif immobilisé :	27 954	0	27 954
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Client douteux ou litigieux	20 409	0	20 409
Autres créances clients	2 577 816	2 577 816	0
Créances représent. De titres prêtés ou remis en garantie	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	1 911	1 911	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
État- Impôts sur les bénéfices	179 743	179 743	0
État- Taxe sur la valeur ajoutée	352 036	352 036	0
État- Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0
État- Divers	0	0	0
Groupe et associés	432 327	432 327	0
Débiteurs divers	0	0	0
TOTAL de l'actif circulant :	3 564 243	3 543 835	20 409
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	67 703	67 703	0

TOTAL GÉNÉRAL	3 659 899	3 611 637	48 363
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunt obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Auprès des établissements de crédit :	0	0	0	0
- à 1 an maximum à l'origine	0	0	0	0
- à plus d'1 an à l'origine	8 044	8 044	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 092 846	2 092 846	0	0
Personnel et comptes rattachés	208 922	208 922	0	0
Sécurité sociale et autres organismes	260 244	260 244	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0	0
Obligations cautionnées	0	0	0	0
Autres impôts, taxes et assimilés	-6 958	-6 958	0	0
Dettes sur immo. Et comptes rattachés	19 519	19 519	0	0
Groupe et associés	1 442 970	1 442 970	0	0
Autres dettes	700	700	0	0
Dettes représentat. de titres empruntés	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	2 890	2 890	0	0

TOTAL GÉNÉRAL	4 029 177	4 029 177	0	0
----------------------	------------------	------------------	----------	----------

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	67 703	2 890
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	67 703	2 890

CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		Montant
Emprunt obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 383
Emprunts et dettes financières divers		23 416
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		427 782
Dettes fiscales et sociales		340 319
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		11 490
Disponibilités, charges à payer		
Autres dettes		
TOTAL		804 390

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
	Montant
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CRÉANCES	
Créances clients et comptes rattachés	1 471 761
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITÉS	
TOTAL	
	1 471 761

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENT DONNÉS		Montant
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités		
Autres engagements donnés :		703 520
Intérêts non échus sur emprunts	3 520	
Lettre intention forte de FINAERO	700 000	

TOTAL 703 520

ENGAGEMENTS RECUS		Montant
Avals et cautions et garanties		
Autres engagements reçus		

TOTAL

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENT DONNÉS		Montant
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités		
Autres engagements donnés :		703 520
Intérêts non échus sur emprunts	3 520	
Lettre intention forte de FINAERO	700 000	

TOTAL		703 520
-------	--	---------

ENGAGEMENTS RECUS		Montant
Avals et cautions et garanties		
Autres engagements reçus		

TOTAL		
-------	--	--

VENTILATION DE L'IMPOTS SUR LES BENEFICES

RÉPARTITION	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-749 240	
Résultat exceptionnel	41 302	
Participation des salariés		
Résultat comptable	-674 730	

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DETTE FUTURE D'IMPOTS

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
-amortissements dérogatoires	
-provisions pour hausse des prix	
-provisions pour fluctuation des cours	
Autres:	
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	
ALLÈGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- contribution construction	16 912
- provision perte à terminaison	0
Autres :	
Provisions indemnité départ à la retraite	377 460
TOTAL DES ALLEGEMENTS	
Déficits reportable	
Moins-values à long terme	

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	351 983		
Comptes courants actif	432 327		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autre emprunt obligataires			
Emprunts et dettes Financières divers			
Comptes courants passif	1 442 970		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	766 454		
Autres dettes			

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit *	8 040
Emprunt et dettes financières divers	
* Nantissement	
TOTAL	

EFFECTIF MOYEN

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens	14	
Employés	6	
Ouvriers	28	

Le CICE pour un montant de 102 653.35 € a pour objet d'améliorer la compétitivité de l'entreprise et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution de son fond de roulement. Conformément à la décision de la direction financière du groupe, le CICE est comptabilisé au crédit du compte général 64900000 CICE en charge d'exploitation.

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
Sous palier: FINAERO	SA	3 972 240	4 rue Clotilde Bizolon 69002 LYON
Tête de groupe: FINAERO 2	SAS	1 410 640	4 rue Clotilde Bizolon 69002 LYON

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS SCIAIP - 3 RUE DU NOYER - 95700 ROISSY EN France	364 722	98,67	-20 172
AIT - AIRCRAFT INTERIORS TOULOUSE - 3 RUE FRANTZ STRAUSS BP 20043 31702 BLAGNAC CEDEX	1	1	-936900

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 3 RUE DU NOYER - ZAC DU MOULIN 95700 ROISSY EN FRANCE		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 7 8 5 5 0 6 3 3 8 0 0 0 2 5		Néant *		
		Exercice N clos le. 3 0 0 9 2 0 1 8		
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	93 516 AG	93 516
		Fonds commercial (1) AH	40 000 AI	40 000
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	830 407 AQ	573 518 256 889
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	913 942 AS	746 231 167 712
		Autres immobilisations corporelles AT	582 569 AU	519 557 63 012
		Immobilisations en cours AV	5 687 AW	5 687
		Avances et acomptes AX	AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	287 506 CV	287 506
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières * BH	27 954 BI	27 954
		TOTAL (II) BJ		2 781 582 BK
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	2 033 273 BM	584 107 1 449 166
		En cours de production de biens BN	310 604 BO	310 604
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	4 800 BS	4 800
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	712 338 BW	712 338
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	2 598 225 BY	18 039 2 580 186
		Autres créances (3) BZ	1 059 152 CA	1 059 152
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	
		Disponibilités CF	301 085 CG	301 085
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	67 703 CI	67 703
TOTAL (III) CJ		7 087 179 CK	602 146 6 485 033	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Écarts de conversion actif * (VI) CN		13 594	13 594	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		9 882 355 IA	2 534 968 7 347 387	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	20 409
Classe de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :			DA	2 191 079	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	3 262 400	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	585	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(2 814 725)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(674 730)	
	Subventions d'investissement			DJ	11 033	
	Provisions réglementées *			DK	93 904	
	TOTAL (I)			DL	2 069 547	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	9 382	
	Provisions pour charges			DQ	377 460	
	TOTAL (III)			DR	386 842	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	424 952	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 442 970	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	429 628	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 092 846	
	Dettes fiscales et sociales			DY	478 815	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	8 029	
	Autres dettes			EA	700	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	2 890	
TOTAL (IV)			EC	4 880 830		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	10 168	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 347 387		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 443 158	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	416 908	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS		Exercice N				Néant ☐	*
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	971 895	FB	169 317	FC	1 141 212
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	1 107 600	FE	1 294	FF	999 909
		FG	6 224 584	FH	219 413	FI	6 443 997
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 302 784	FK	390 024	FL	8 753 834
	Production stockée*					FM	(38 406)
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	250 131
	Autres produits (1) (11)					FQ	43
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	8 904 576
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 414 184
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(60 245)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 627 554
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	123 555
	Salaires et traitements*					FY	2 209 838
	Charges sociales (10)					FZ	774 805
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	175 474
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	384 487
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	44
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	9 649 696
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(745 120)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	8 838
	Différences positives de change					GN	2 924
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	11 762
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	9 382
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15 319
	Différences négatives de change					GS	(8 820)
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	15 881
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 120)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(749 240)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2018

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cadre A										Désignation de l'entreprise : SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS		Néant ☐		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	133 516	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	132 150	KN		KO	1 665			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	690 990	KQ		KR	5 602			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	886 232	KT		KU	27 710			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	257 920	KW		KX					
		Matériel de transport *				KY	33 870	KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	315 118	LC		LD	598				
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	5 687				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM					
	TOTAL III					LN	2 316 280	LO		LP	41 262				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T				
		Autres participations					8U	287 505	8V		8W	1			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S						
Prêts et autres immobilisations financières					1T	27 954	1U		1V						
TOTAL IV					LQ	315 459	LR		LS	1					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	2 765 255	ØH		ØJ	41 263			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		3	
								4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW	133 516	IX
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME	133 815	MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG		MH	696 592	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ		MK	913 942	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM		MN	257 920	MO
		Matériel de transport		IV	MP	24 936	MQ	8 934	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT	315 716	MU
		Emballages récupérables et divers*		IX	MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA	5 687	NB
	Avances et acomptes			NC	ND		NE		NF
TOTAL III			IY	NG	24 936	NH	2 332 606	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU		M7		ØW
	Autres participations			IØ	ØX		ØY	287 506	ØZ
	Autres titres immobilisés			I1	2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E		2F	27 954	2G
	TOTAL IV			I3	NJ		NK	315 460	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	24 936	ØL	2 781 582	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS						Néant ☐ *		
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	90 694	PF	2 822	PG		PH	93 516	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	36 067	PS	11 509	PT		PU	47 575	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	466 914	PW	59 029	PX		PY	525 942	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	677 856	QA	68 375	QB		QC	746 231	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	188 025	QE	21 869	QF		QG	209 893	
	Matériel de transport	QH	33 820	QI	0	QJ	24 887	QK	8 934	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	288 860	QM	11 871	QN		QO	300 730	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	1 691 541	QV	172 651	QW	24 887	QX	1 839 306	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 782 235	ØP	175 474	ØQ	24 887	ØR	1 932 822	
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	12 811	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	16 076	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS				Néant ☐		*	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	97 169	TM	12 811	TN	16 076	TO	93 904
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I	3Z	97 169	TS	12 811	TT	16 076	TU	93 904	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	63 000	4B		4C	63 000	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	24 343	4F		4G	24 343	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	7 586	4U	9 382	4V	7 586	4W	9 382
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	420 780	4Y		4Z	43 320	5A	377 460
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	62 000	5W		5X	62 000	5Y	
	TOTAL II	5Z	577 709	TV	9 382	TW	200 249	TX	386 842
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	202 045	6P	382 062	6R		6S	584 107
	Sur comptes clients	6T	15 614	6U	2 425	6V		6W	18 039
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	217 659	TY	384 487	TZ		UA	602 146
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	892 537	UB	406 680	UC	216 325	UD	1 082 893
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		384 487	UF	129 411			
		UG		9 382	UH	8 838			
		UJ		12 811	UK	78 076			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS

[illegible]

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL			UM			UN				
	Prêts (1) (2)		UP			UR			US				
	Autres immobilisations financières		UT	27 954		UV			UW	27 954			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	20 409						20 409			
	Autres créances clients		UX	2 577 816		2 577 816							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI										
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 911		1 911							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ										
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	179 743		179 743							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	352 036		352 036							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN										
		Divers	VP										
	Groupe et associés (2)		VC	462 327		462 327							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	63 135		63 135							
	Charges constatées d'avance		VS	67 703		67 703							
	TOTAUX			VT	3 753 033		VU	3 704 671		VV	48 363		
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	424 952		416 908		8 044					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	2 092 846		2 092 846							
Personnel et comptes rattachés			8C	208 922		208 922							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	276 851		276 851							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW										
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	(6 958)		(6 958)							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	8 029		8 029							
Groupe et associés (2)			VI	1 442 970		1 442 970							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	700		700							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L	2 890		2 890							
TOTAUX			VY	4 451 202		VZ	4 443 158		8 044				
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	94 681		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 30/09/2018	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA (707 937)
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		WB
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	281	WC
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		XE 281
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	50 280	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW 50 335
	Amendes et pénalités	WJ	55	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WN	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WO
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		XR
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							WQ
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y1
						TOTAL I	Y3
							WR (657 321)
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WS
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WU 334 467
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WV
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WH
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		WP
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*						WW
	Majoration d'amortissement*						XB
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	I6
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 quinquies)	L6	Société investissant dans l'immobilier co-loc (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 septies)	PA	WZ
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emplois à redynamiser (art. 44 duodecimes)	IF	Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecimes)	XC	XA
							ZY
							XD
							XF
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	(33 207)	XG
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH 334 467
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI			XJ 991 788
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XO 991 788
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	7 031 562
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	7 031 562
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	7 031 562
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	303 218
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
				Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *				ZV	
Provisions pour risques et charges *				ZW	
PROVISION PERTE DE CHANGE				8X	9 382
PROVISION ENGAGEMENT RETRAITE				8Y	7 585
PROVISION PERTE A TERMINAISON				8Z	43 320
				9A	62 000
Provisions pour dépréciation *				9B	
				9C	
				9D	
				9E	
				9F	
				9G	
				9H	
Charges à payer					
ECART DE CONVERSION				9K	23 985
EFFORT CONSTRUCTION				9L	41 043
CICE				9M	17 368
RAPPEL IMPOT +QP RESULTAT SCI				9N	102 653
				9P	60 497
				9Q	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)				YN	50 280
				YO	334 466
à reporter au tableau 2058-A :				ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD2018

Désignation de l'entreprise SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	(2 597 315)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(217 410)		Dividendes	ZD			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions	ZE			
							Report à nouveau	ZF			
	TOTAL I			ØF	(2 814 725)		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(2 814 725)		
										ZH	(2 814 725)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT	1 895 339	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8	297 000	XQ	410 229	
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU	101 298	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	542 870	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	677 817	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	3 627 554	
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	76 436
		— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		9Z	47 119
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	123 555
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	462 197	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	1 012 831	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*								ØB		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			1,53 %	
	— Numéro de centre de gestion agréé*				XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(991 788)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	42252621000030				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	JUMPY - 150	141		141		
	2	CITROEN JUM	24 746		24 746		
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	458	458	458			
	2	1 333	1 333	1 333			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ②			1 792				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant	☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
		N-2				
		N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-4				
		N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C-SD2018

Désignation de l'entreprise :	SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS	Néant	☒ *						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^❶ ou 12,8 %^❷</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)^❶</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)^❶</td> <td></td> </tr> </table>				Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^❶ ou 12,8 % ^❷		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^❶		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^❶	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^❶ ou 12,8 % ^❷									
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^❶									
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^❶									

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS				Néant ☐ *		
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :						
Exercice ouvert le : 01/10/2017		et clos le : 30/09/2018		Durée en nombre de mois 1 2		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	8 692 808	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	1 792	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	8 694 600	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	43	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD	(38 406)	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	94 993	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	56 629	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	4 490 774	
Variation négative des stocks				OQ	(60 245)	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	1 140 735	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	18 447	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	44	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	5 589 755	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 161 474
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	3 161 474	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☐			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)				GX		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY		
Période de référence		GY	du	GZ	au	
Date de cessation		HR				
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs						
Effectif moyen du personnel : *				YP		
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

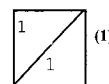
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 8

N° SIRET 7 8 5 5 0 6 3 3 8 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS

ADRESSE (voie) 3 RUE DU NOYER - ZAC DU MOULIN

CODE POSTAL 95700

VILLE ROISSY EN FRANCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2191079

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SATYS INTERIORS GROUP

N° SIREN (si société établie en France) 4 5 2 2 6 6 3 8 0 % de détention 100 Nb de parts ou actions 2191079

Adresse : N° 3 Voie RUE DU NOYER

Code Postal 95700 Commune ROISSY EN FRANCE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

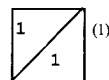
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 8

N° SIRET 7 8 5 5 0 6 3 3 8 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AIRCRAFT INTERIOR PRODUCTS

ADRESSE (voie) 3 RUE DU NOYER - ZAC DU MOULIN

CODE POSTAL 95700

VILLE ROISSY EN FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	M
Pays			
Forme juridique	SCI	Dénomination	AIR IMMOBILIER PROFESSIONEL
N° SIREN (si société établie en France)	4 8 8 4 3 6 5 8 5	% de détention	98,66
Adresse : N°		Voie	RUE DU NOYER - ZAC DU MOULIN
Code Postal	95700	Commune	ROISSY EN FRANCE
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102017	et clos le	30092018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AIP SIEGE 3 RUE DU NOYER - ZAC DU MOULIN 95700 ROISSY EN FRANCE FR	3 RUE DU NOYER - ZAC DU MOULIN 95700 ROISSY EN FRANCE
SIRET 78550633800025	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01102013

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SA SATYS GROUP
4 RUE CLOTILDE BIZOLON 69002 LYON

SIRET 42252621000030

B ACTIVITE

Activités exercées AMENAGEMENT INTERIEUR AVIONS Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	991 788
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine ☐ Pôle de compétitivité ☐ Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐ Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 08012019 Lieu : Roissy en France Qualité : Président Nom du signataire : M Cador

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

Edition du 08/01/19 à 11:37:43

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si déposé néant, cochez la case : ☒

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						<i>c</i>			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						<i>d</i>			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						<i>e</i>			
						<i>f</i>			
						<i>g</i>			
						<i>h</i>			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						<i>i</i>			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						<i>j</i>			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

2059-H-SD

(01-2018)



(1)

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL

N° de dépôt

Néant



IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE 30092018 N° SIRET 78550633800025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AIP SIEGE

ADRESSE (voie) 3 RUE DU NOYER - ZAC DU MOULIN BP 11413

CODE POSTAL 95700 VILLE ROISSY EN FRANCE

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

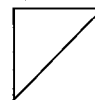
(2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros ;



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

2059-I-SD

(01-2018)



(1)

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

Néant



IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE 30092018 N° SIRET 78550633800025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AIP SIEGE

ADRESSE (voie) 3 RUE DU NOYER - ZAC DU MOULIN BP 11413

CODE POSTAL 95700 VILLE ROISSY EN FRANCE

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT A PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros ;

SATYS INTERIORS AERO France
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 2 191 079,00 euros
Siège social : 3 rue du Noyer – ZAC du Moulin-BP 11413
95707 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX
785 506 338 R.C.S. Pontoise

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Monsieur Christophe CADOR, représentant légal de la société SATYS GROUP, Présidente de la société SATYS INTERIORS GROUP, elle-même Présidente de la société SATYS INTERIORS AERO France, a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Le 6 août 2018, la Société a acquis l'intégralité des actions composant le capital social de la société AIT- Aircraft Interior Toulouse (RCS 793 809 823). Le 7 août 2018, la Société et la société AIT ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société AIT dont la réalisation sur le plan comptable et fiscal a été constatée au 1^{er} octobre 2018.

Le 21 septembre 2018, la Société, anciennement dénommée AIP, a changé de dénomination sociale pour devenir SATYS INTERIORS AERO France.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 8 692 808,00 euros au cours de l'exercice écoulé clos le **30 septembre 2018**, contre 8 753 834,00 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 01%.

- **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis le **30 septembre 2018**, date de clôture de l'exercice, aucun événement important n'est survenu.

- **Activités en matière de recherche et de développement**

	Utilisation CIR
Activité en matière de recherche et de développement	33 207

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de développer notre volume d'activité afin de satisfaire les besoins croissants de nos clients, générés notamment par les augmentations de cadence, et d'atteindre les chiffres fixés dans le budget annuel.

- Informations sur les délais de paiement des dettes fournisseurs et les délais de règlement clients

	0j	1 à 30j	31 à 60j	61 à 90j	91j et plus	Total (1j et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	2	12	13	33	60
Montant total des factures concernées	-	133,72	141 475,71	29 818,4	280 152,97	451 580,8
% du montant total des achats de l'exercice (HT)	0	0,00%	2,37%	0,50%	4,68%	7,55%
% du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)	0	0,00%	1,63%	0,34%	3,22%	5,19%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal- art. L441-6 ou art. L441-3 du Code de commerce)						
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	30 jrs fdm	30 jrs fdm	30 jrs fdm	30 jrs fdm	30 jrs fdm	30 jrs fdm

FACTURES EMISES NON REGLEES
A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU
 (Tableau prévu au I de l'Article D. 441-4 du Code de commerce)

	0j	1 à 30j	31 à 60j	61 à 90j	91j et plus	Total (1j et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	5	23	21	40	89
Montant total des factures concernées (TTC)	-	1 347,66	113 610,25	36 836,61	135 871,83	287 666,35
% du montant total des achats de l'exercice (HT)		0,02%	1,90%	0,62%	2,27%	4,81%
% du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)		0,02%	1,31%	0,42%	1,56%	3,31%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - art. L441-6 ou art. L441-3 du Code de commerce)						

6

Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 FDM LE 10	30 FDM LE 10	30 FDM LE 10	30 FDM LE 10	30 FDM LE 10	30 FDM LE 10
---	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	--------------	-----------------

FACTURES RECUES
AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT AU COURS DE L'EXERCICE
(Tableau prévu au I de l'Article D. 441-4 du Code de commerce)

	0j	1 à 30j	31 à 60j	61 à 90j	91j et plus	<u>Total (1j et plus)</u>
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées	0	4 241 800,34	914 677,07	243 330,7	508 675,8	5 908 483,91
Montant cumulé total des factures concernées (TTC)	0	2 262	491	97	151	3001
% du montant total des factures reçues dans l'année (HT)		70,92%	15,29%	4,07%	8,50%	98,78%
% du montant total des factures émises de l'exercice (HT)		48,80%	10,52%	2,80%	5,85%	67,97%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - art. L441-6 ou art. L441-3 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jrs fdm	30 jrs fdm	30 jrs fdm	30 jrs fdm	30 jrs fdm	30 jrs fdm

FACTURES EMISES
AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT AU COURS DE L'EXERCICE
(Tableau prévu au I de l'Article D. 441-4 du Code de commerce)

	0j	1 à 30j	31 à 60j	61 à 90j	91j et plus	<u>Total (1j et plus)</u>
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées	0	744	123	27	48	942
Montant cumulé total des factures concernées (TTC)	0	4 105 437,59	409 338,69	409 789,53	69 819,41	4 994 385,22
% du montant des factures reçues dans l'année (HT)		68,64%	6,84%	6,85%	1,17%	83,50%
% du montant des factures émises de l'exercice (HT)		47,23%	4,71%	4,71%	0,80%	57,45%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)						

6

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - art. L441-6 ou art. L441-3 du Code de commerce)						
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 FDM LE 10	30 FDM LE 10	30 FDM LE 10	30 FDM LE 10	30 FDM LE 10	30 FDM LE 10

FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Sociétés</u>	<u>% détenu</u>	<u>Exercice social</u>	<u>Chiffre d'affaires HT</u>	<u>Résultat</u>
SCI AIP	98,67%	30/09/2018	255 000,00€	-20 172,00€

RESULTATS – AFFECTATION (€)

	30/09/N	31/12/N-1	Variation
Chiffre d'affaire	8 692 808,00	8 753 834,00	-01%
Autres achats et charges externes	5 981 493,00	5 625 154,00	06%
Dépenses de travail intermédiaire			
Impôts et taxes	-33 207,00	86 542,00	361%
Traitements et salaires	2 209 838,00	2 174 767,00	02%
Charges sociales	774 805,00	881 616,00	-14%
Effectif salarié moyen	59	58	02%
Dotations aux amortissements et provisions	559 961,00	232 142,00	59%
Autres charges	44,00	230,00	-423%
Charges d'exploitation	9 649 696,00	9 038 472,00	06%
Résultat d'exploitation	-745 120,00	1 618 352,00	-13%
Résultat financier	- 4 120,00	-8 094,00	-96%
Résultat exceptionnel	41 302,00	36 732,00	11%
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-	-	0%
Impôts sur les sociétés	-	-	0%
Résultat de l'exercice	- 674 730,00	-217 410,00	68%
TOTAL DU BILAN	7 347 387,00	6 667 916,00	09%

6

- **Proposition d'affectation du résultat**

L'Associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice de **SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE SEPT CENT TRENTE EUROS ET QUARANTE CENTIMES (-674 730.40€)** en dotation en totalité au compte "report à nouveau", de telle sorte qu'après cette affectation, le compte "report à nouveau" débiteur de 2 814 724,92 euros serait porté à **3 489 455,32 euros**, au passif du prochain bilan.

Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices sociaux.

PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE

Il n'y a eu aucune prise de participation significative lors de l'exercice clos au 30 septembre 2018.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES :

- **Observations du Comité d'entreprise(CSE)**

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

GESTION PREVISIONNELLE

Les documents de gestion prévisionnelle prévus à l'article L 232-2 du Code de Commerce tels que situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible, compte de résultat prévisionnel, tableau de financement et plan de financement prévisionnel établis par votre Président, n'ont appelé aucune observations du Comité d'Entreprise et du Commissaire aux comptes.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il convient de souligner qu'aucune nouvelle convention règlementée n'est intervenue sur cet exercice clos au 31 septembre 2018.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

CONCLUSION

Enfin, il devra être donné à votre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel il convient de statuer.

LA PRESIDENTE

**P/SATYS INTERIORS GROUP
SATYS GROUP**

Représenté par Christophe CADOR.

SATYS INTERIORS AERO FRANCE

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 191 079 EUROS
SIEGE SOCIAL : 3 RUE DU NOYER – ZAC DU MOULIN – BP 11413
95707 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX
785 506 338 RCS PONTOISE**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 29 MARS 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,

Le vingt mars, à dix-sept heures trente,

Dans les locaux de l'établissement principal de la société SATYS GROUP situés BLAGNAC (31700) – 3 rue Frantz Joseph Strauss,

La société **SATYS INTERIORS GROUP**, Société par Actions simplifiée au capital de 6 500 740 euros, représentée par SATYS GROUP, elle-même représentée par son représentant légal, **Monsieur Christophe CADOR**.

Présidente et Associée unique propriétaire de la totalité des 2 191 079 actions, composant le capital de la société SATYS INTERIORS AERO FRANCE,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la société et d'Associée unique, il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus au siège social, à la disposition des Commissaires aux comptes, dans les délais légaux.

Le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé a été porté à ma connaissance.

2. A pris les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président et rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice écoulé, clos le 30 septembre 2018 ;
- Approbation des comptes annuels dudit exercice ; quitus au dirigeant ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des dépenses et charges non déductibles, conformément à l'article 223 quater du CGI ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Proposition d'ouverture du capital aux salariés ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

W

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **30 septembre 2018**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice de **SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE SEPT CENT TRENTE EUROS ET QUARANTE CENTIMES** (-674 730.40€), comme suit :

- Dotation en totalité au compte "report à nouveau".

De telle sorte qu'après cette affectation, le compte "report à nouveau" débiteur de 2 814 724,92 euros serait porté à **3 489 455,32 euros**, au passif du prochain bilan.

Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices sociaux.

TROISIEME DECISION

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée unique constate qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code n'a été comptabilisée au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'Associée unique déclare que les conventions visées audit article, intervenues au cours de l'exercice écoulé, ont été les suivantes :

- La poursuite de la sous-location conclue avec la filiale **AIP SCI** et autorisée aux termes d'un acte de crédit-bail immobilier, pour les locaux sis à ROISSY – ZAC du moulin – 3 rue du noyer, dont le montant pris en charge par **AIP**, pour l'exercice écoulé, s'est élevé à 255 000 € H.T.
- La poursuite de la convention de mise à disposition d'un bâtiment sis à ROCHEFORT (17300) – 15 rue de l'Arsenal, par la société **STTS France**, anciennement **SOCIETE TOULOUSAINE DE TRAITEMENTS DE SURFACES – STTS**, moyennant une indemnité d'occupation annuelle, dont le montant facturé à la société **AIP**, pour l'exercice écoulé, s'est élevé à 42 000 € H.T.
- La poursuite du contrat de service conclu avec la société **FINAERO**, au titre de prestations concernant le conseil en stratégie, la direction administrative, la gestion et les finances, le contrôle de gestion, la qualité, la production, les méthodes, le process et l'informatique, dont le montant des prestations facturé, au titre de l'exercice écoulé, s'est élevé à 507 317,66 € H.T.

CINQUIEME DECISION

Sur proposition du Président, l'Associée unique décide, en application des dispositions des Articles L 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, de ne pas réserver au profit des salariés de la Société, une augmentation de capital social en numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

SIXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

P/SATYS INTERIORS GROUP
SATYS GROUP
représentée par Christophe CADOR.